AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité ce qui suit :

PROJET DE RÈGLEMENT 457-2022 CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement 457-2022 concernant la prévention incendie.

Suite à l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce et avec les pouvoirs de réglementation conférés à la municipalité, le but du règlement est d'adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie.

Donné à Scott, ce 14 juillet 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3 novembre 2021

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière